

# Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le Comité consultatif des patients et des familles

Foire aux questions



**Date limite pour se porter volontaire : 10 avril 2017**

---

**Contact :**

*Anglais :*  
1-844-583-0974  
*Appuyez sur le 1*

*Français :*  
1-844-583-0974  
*Appuyez sur le 2*

## Postulez pour devenir membre du Comité consultatif des patients et des familles du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le nouveau Comité consultatif des patients et des familles sera constitué de 15 bénévoles choisis par un processus public qui représentent en tant que groupe un large éventail d'Ontariens. Au cours des 18 prochains mois, ils travailleront ensemble pour fournir des conseils détaillés au ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario.

Le Comité consultatif aidera à assurer que les enjeux et priorités des patients, des membres de la famille et des soignants sont clairement exposés et compris.

**Aucune expérience n'est nécessaire. Vous n'avez qu'à être âgé de 18 ans ou plus et de vivre en Ontario. La date limite pour soumettre sa candidature pour devenir membre du Comité consultatif est le 18 avril 2017. Il est facile de postuler, vous n'avez besoin que de quelques minutes.**

***Appelez au 1-855-207-7410 ou remplissez le formulaire en ligne sécurisé ici, [www.ontario.ca/participationdespatients](http://www.ontario.ca/participationdespatients)***

---

### Foire aux questions

#### **Qu'est-ce que le Comité consultatif du ministère des patients et des familles?**

Le Comité consultatif du ministère des patients et des familles offrira au ministère de la Santé et des Soins de longue durée des conseils sur les enjeux essentiels reliés à la politique de la santé. Les Ontariens auront ainsi la chance d'être impliqués dans le processus de développement des politiques. Le nouveau Comité consultatif des patients et des familles sera constitué de 15 bénévoles choisis par un processus public qui représentent en tant que groupe un large éventail d'Ontariens. Au cours des 18 prochains mois, ils travailleront ensemble pour fournir des conseils détaillés au ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario.

#### **Qu'est-ce que le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario?**

Le ministère fait partie du gouvernement de l'Ontario. Dirigé par l'honorable Dr Eric Hoskins, le ministère est responsable d'établir une direction stratégique globale et les priorités provinciales du système de santé. Le ministère développe les lois, les règlements, les normes, les politiques et les directives des soins de santé en Ontario; établit les modèles de financement et les niveaux de financement du système de santé

et; surveille et assure le suivi sur les performances du système de santé et sur la santé des Ontariens.

### **Pourquoi le Comité consultatif des patients et des familles est-il créé?**

Le rapport *Priorité aux patients : Plan d'action en matière de soins de santé* publié en février 2015 et l'initiative publique du gouvernement de l'Ontario annoncée par le premier ministre en octobre 2013 a renouvelé l'engagement du gouvernement à transformer le système de santé de l'Ontario en un système qui tourne autour des besoins du patient. En donnant priorité aux patients dans tout ce que nous faisons, nous pouvons offrir un accès plus rapide aux soins dont les patients ont besoin de nos jours et réaliser les investissements nécessaires pour s'assurer que notre système de santé sera vivant pour les générations futures d'Ontariens. Le Comité consultatif des patients et des familles est créé pour renforcer la capacité du ministère de la Santé et des Soins de longue durée à collaborer avec les patients, leurs familles et les soignants alors que nous travaillons à bâtir un système de santé réellement centré sur les patients.

### **Quel sera mon rôle en tant que membre du groupe consultatif?**

En faisant partie du groupe de 15 membres du Comité consultatif, vous goûterez à une expérience derrière les coulisses pendant que vous vous informez sur notre système de santé et sur les besoins changeants des Ontariens. Vous allez rencontrer, être informé et travailler aux côtés des autres membres du Comité consultatif pendant un maximum de 6 séances en personne au cours des 18 prochains mois. Ces rencontres auront lieu à Toronto et seront complétées par des appels-conférences et des implications en ligne entre les rassemblements importants. Pendant les rencontres du Comité consultatif, vous serez informé de source directe sur le système de santé par le personnel du ministère et les experts, vous contribuerez en partageant votre perspective, serez informés des points de vue des autres, et travaillerez avec les autres membres afin d'émettre des recommandations sur des enjeux importants façonnant le système de santé. Les membres émettront des recommandations sur des priorités de politiques essentielles qui ont un impact sur les soins aux patients et sur leur expérience, et sur la façon qui permettrait au ministère de mieux s'impliquer auprès de la population.

### **Qui organise le Comité et accueillera les rencontres?**

Le Comité est organisé et soutenu par une équipe dévouée du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. L'équipe de coordination accueillera les séances du Comité, s'assurera que les membres soient confortables avec les documents et le processus et aidera à l'organisation des transports vers et à partir de chaque rencontre. Un président du conseil, indépendant du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, sera

choisi pour guider les travaux du Comité et pour s'assurer de son indépendance et de sa neutralité.

### **Qui est éligible pour prendre part à ce groupe consultatif?**

Il est nécessaire d'être un résident de l'Ontario, d'avoir au moins 18 ans et de s'engager à participer aux rencontres du Comité pour les 18 prochains mois si l'on désire devenir membre du Comité. Une personne ou plus d'un même foyer peut se porter volontaire pour le processus de sélection — toutefois,, seule une personne par foyer peut être choisie pour siéger au Comité.

### **Qui n'est pas éligible pour prendre part à ce groupe consultatif?**

Les représentants élus; employés des ministères ou agences de la santé provinciaux ou fédéraux; médecins, infirmières et autres intervenants de première ligne en santé; ainsi que les employés salariés d'une entreprise de l'industrie de la santé ou d'un organisme de bienfaisance en santé ne sont pas éligibles pour participer. Si vous croyez avoir un conflit d'intérêts, mais en êtes incertains, veuillez appeler à notre ligne sans frais.

### **Comment les membres du groupe consultatif seront-ils recrutés?**

Afin de s'assurer que les personnes qui postulent au Comité consultatif représentent un large éventail d'Ontariens, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée travaille de concert avec des organismes de santé de partout dans la province pour encourager les patients, les membres de la famille, les membres des groupes consultatifs de patients ainsi que tout Ontarien intéressé à postuler. Une grande campagne de réseaux sociaux invitant les individus à postuler en remplissant un formulaire en ligne sera déployée.

### **Comment les membres du groupe consultatif seront-ils sélectionnés?**

Les membres seront choisis pour s'assurer une juste représentation du profil démographique des Ontariens ainsi que pour représenter un éventail d'expériences et de circonstances en santé. Le Comité consultatif inclura aussi des membres qui s'identifient comme minorité visible, tout comme des personnes autochtones et des membres francophones. Pour s'assurer que les membres soient choisis de manière juste, une présélection de 45 à 60 individus sera choisie au hasard parmi le bassin de personnes qui ont postulé. Ces 45 à 60 individus seront interviewés par un organisme indépendant pour s'assurer qu'ils peuvent participer à tout le processus et ont l'intention de représenter les inquiétudes des Ontariens. Parmi ceux qui sont jugés éligibles, 15 membres seront choisis au hasard pour participer au Comité consultatif de manière à respecter les critères décrits plus haut.

### **Comment puis-je devenir membre du groupe consultatif de citoyens?**

Vous devez postuler au plus tard le 10 avril 2017 en appelant au 1-855-207-7410 ou en vous inscrivant de manière sécuritaire en ligne. Le 12 avril 2017 un tirage spécial aura lieu pour choisir de manière aléatoire 45 à 60 participants qui seront interviewés par un organisme indépendant qui s'assurera qu'ils peuvent pleinement participer. Parmi ceux qui sont jugés éligibles, 15 membres seront choisis au hasard pour être membre au Comité consultatif.

### **À quel endroit et à quel moment auront lieu les rencontres?**

Les six rencontres en personne auront lieu à Toronto. La première rencontre aura lieu au printemps 2017. La suite du calendrier du Comité consultatif sera confirmée lorsque les membres auront été choisis. Nous nous assurerons que les séances ne coïncident pas avec des journées fériées, des fins de semaine de trois jours ou la semaine de relâche scolaire.

### **Je suis incertain de pouvoir être présent à toutes les rencontres du Comité consultatif au cours des 18 prochains mois. Puis-je tout de même soumettre ma candidature?**

Nous sommes conscients que c'est un engagement important, mais il est primordial que tous les membres du Comité consultatif soient présents à chacune des six rencontres en personne à Toronto au cours des 18 prochains mois. Ces rencontres auront lieu à Toronto et seront complétées par des appels-conférences et des implications en ligne entre les rassemblements importants. Veuillez confirmer votre capacité à participer avant de postuler.

### **Est-ce que je serai rémunéré comme membre du Comité consultatif et est-ce qu'il y aura des coûts à défrayer pour participer?**

Il n'y a aucun coût pour participer et nous offrons une rémunération de 150 \$ par jour aux membres pour leur préparation et leur participation aux rencontres du Comité consultatif. Vous devriez toutefois considérer le temps que vous consacrez au Comité consultatif comme un acte de service public. Si vous êtes choisi pour siéger au Comité consultatif, le ministère s'occupera du transport, de l'hébergement et des repas directement associés au travail du Comité consultatif. Si vous croyez avoir un problème qui vous empêcherait de participer, veuillez appeler au 1-855-207-7410. Nous nous engageons à aider tous les membres afin qu'ils puissent réussir à participer et ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour répondre à vos besoins.

### **Aidez-vous les membres du Comité consultatif à organiser leurs transports?**

Nous nous engageons à rendre le processus de transport vers Toronto simple,

confortable et sécuritaire. Des coordonnateurs organiseront votre voyage, et réviseront attentivement votre itinéraire avec vous avant votre départ pour s'assurer que vous êtes bien préparés et que toutes vos questions ont été répondues. Les coordonnateurs pourront être rejoints au téléphone pour offrir le soutien dont vous avez besoin.

**Je crois avoir un problème qui m'empêchera de prendre part au processus. Que devrais-je faire?**

Nous nous engageons à aider tout résident admissible qui sera sélectionné à prendre part au processus. Si vous désirez devenir membre du groupe, mais n'êtes pas certain d'en avoir la capacité, appelez-nous au 1-855-207-7410 et un coordonnateur du groupe sera heureux de discuter avec vous des solutions possibles.

**Comment puis-je suivre la progression du Comité consultatif?**

Les travaux du Conseil consultatif seront publiés périodiquement. Visitez cette page internet du ministère pour être en mesure de surveiller la progression et les travaux du Comité consultatif.

**Si je ne suis pas choisi pour faire partie du Comité consultatif des patients et des familles, quelles autres opportunités s'offrent à moi?**

Partout en province, des organisations de soins de la santé cherchent à inclure davantage d'implication des patients dans leur travail. Des individus sont encouragés à communiquer avec les hôpitaux locaux, leurs réseaux intégrés de santé locaux ou leurs prestataires de soins communautaires pour s'informer de la façon qu'ils peuvent s'impliquer.